

DÉPARTEMENT DES LANGUES

Plan de cours

COURS : **Communication orale et écrite II**

PROGRAMME : Formation générale propre – 2^e ensemble – techniques

DISCIPLINE : 604 : Anglais, langue seconde

Pondération : | Théorie : 2 | Pratique : 1 | Étude personnelle : 3

PROFESSEUR¹ DU COURS

BUREAU  **poste**

 **courriel**

Siobhan Olivia Caprani

A-242

2814

so.caprani@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ POUR LES ÉTUDIANT(E)S

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

**COORDONNATRICE DU
DÉPARTEMENT**

BUREAU  **poste**

 **courriel**

Jennifer Ryan

C-163b

2649

jennifer.ryan@cegepmontpetit.ca

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Le présent cours constitue le deuxième ensemble du niveau deux en anglais, langue seconde, et est partie intégrante des cours de formation générale de l'étudiant. À ce titre, il a pour objet d'amener l'étudiant à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture. Ce plan de cours doit être conservé par les étudiants et les étudiantes tout au long de leurs études, car il sera utile au moment de l'activité d'intégration.

COMPÉTENCE MINISTERIELLE

CODE : 4SAQ

Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liés à son champ d'étude.

OBJECTIF TERMINAL DE COURS

À la fin du cours, les étudiants et les étudiantes seront en mesure de communiquer en anglais avec une certaine aisance le sens de différents types de discours, et ce tant à l'oral qu'à l'écrit liés à son champ d'étude.

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes d'enseignement utilisées sont les suivantes : pédagogie par discussion et par questionnement; enseignement magistral; accompagnement au laboratoire de langues; organisation de tables rondes, et d'autres activités favorisant l'expression des capacités de compréhension et d'expression tant écrites qu'orales des étudiants et étudiantes.

Pour ce qui est des activités d'apprentissage, les activités suivantes ont été retenues : exercices grammaticaux; lecture de textes variés; réflexion sur les thèmes abordés et présentation orale des résultats de la réflexion lors de discussions; travail de recherche et présentation des résultats de la recherche; écoute de textes authentiques; exercices de prononciation et de compréhension.

PLANIFICATION DU COURS

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE	CONTENU	ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE
PÉRIODE DES ACTIVITÉS Semaine 1 à 15		
1. Communiquer un message oral		
1.1 Transmettre son point de vue à l'oral lors d'une interaction soutenue	<ul style="list-style-type: none"> • sources d'informations accessibles à un non-expert : articles, journaux, sites web, documentaires • types de discours : débat, discussion, présentation, entrevue, conférence • étapes de communication : créer un message, transmettre un message • terminologie liée à son champ d'étude 	<ul style="list-style-type: none"> • recherche d'information pertinente, préparation et pratique • vérification et évaluation de la validité des sources d'information • écoute de matériel authentique, audio ou vidéo avec les exercices de compréhension • fortement suggéré mais non obligatoire : l'écoute d'émissions de télévision, de vidéos, de films, d'extraits audio en anglais et des ateliers de conversation avec les assistants de langue.
1.2 Exprimer et questionner une position	<ul style="list-style-type: none"> • éthique du respect et de l'ouverture : sources crédibles, citations, procédures, consignes • étapes de communication : interprétation d'un message, réponse à un message • utilisation d'un ton et d'un registre appropriés • raisonnement argumenté : points de vues amenés, points de vues allégués, enchaînement, proposition • vocabulaire de débat 	
1.3 Interpréter le sens de messages oraux	<ul style="list-style-type: none"> • facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui orientent la communication orale • synthèse d'arguments principaux • étapes de communication : réception d'un message, interprétation d'un message • techniques de prise de notes 	<ul style="list-style-type: none"> • recherche et écoute d'information en anglais liée à son champ d'étude (reportages, enregistrements, situations authentiques)
1.4 Fournir une rétroaction des présentations	<ul style="list-style-type: none"> • stratégies de révision (s'autoévaluer): <ul style="list-style-type: none"> ○ reconnaissance des forces et faiblesses ○ détecter ses erreurs ○ faire le lien avec des apprentissages antérieurs • techniques de prise de notes 	<ul style="list-style-type: none"> • réflexion personnelle, préparation et pratique
2. Rédiger et réviser un texte		
2.1 Identifier et analyser la structure de textes afin d'en comprendre l'organisation et de produire sa propre analyse	<ul style="list-style-type: none"> • types de discours : expressif, informatif, incitatif, critique, scientifique ou technique • éléments de la communication : intention, interlocuteur, situation, message, interaction implicite et explicite • structure d'un résumé de texte 	<ul style="list-style-type: none"> • recherche et lecture de textes authentiques en anglais liés à son champ d'étude
2.2 Interpréter le sens de textes complexes en anglais	<ul style="list-style-type: none"> • facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui orientent la communication écrite. • types de discours : informatif, incitatif, critique, scientifique et technique • mots-clés et vocabulaire lié aux champs d'études 	

<p>2.3 Composer un message écrit en défendant son point de vue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • distinction entre expression orale et expression écrite • rappel des règles de grammaire (604-101) ainsi que l'usage de grammaire, d'orthographe et de ponctuation incluant <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>future</i>, <i>comparatives and superlatives</i>, <i>pronouns</i>, <i>modals</i>, <i>present perfect</i> et <i>prepositions</i> • rappel des règles de présentation d'une production écrite (604-101) : <i>thesis statement</i>, <i>topic sentences</i>, <i>restatement</i>, <i>transitional expressions</i>, <i>paragraph division</i>, <i>quotations</i>, <i>punctuation</i>, <i>transition words</i> • défense structurée d'un point de vue : prendre position, justifier, résumer un argument, identifier le point de vue d'un auteur, utiliser de façon pertinente les sources d'information en anglais 	<ul style="list-style-type: none"> • recherche d'une question et des sources d'information • lecture et rédaction liées à son champ d'étude
<p>2.4 Réviser ses écrits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • techniques de détection des erreurs : liste de vérification, grille d'évaluation, détecter ses erreurs, reconnaître ses faiblesses. • outils de révision (MS Word, https://www.grammarly.com/, http://virtualwritingtutor.com/, or http://www.grammarcheck.net/editor/) • relecture et révision entre les pairs 	<ul style="list-style-type: none"> • correction des rédactions finales • réflexion personnelle, préparation et pratique • exercices de grammaire dans le cahier, sur photocopies et/ou en ligne • révision du vocabulaire et des notions étudiés en classe

MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Objectif(s) d'apprentissage	Critères d'évaluation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Labos/Contrôles/ Devoirs Activités d'écoute, de lecture, de grammaire ou de rédaction <i>*Ateliers de conversation avec les assistants de langues dépendant du prof</i> https://signup.com/go/BGvdkqc	individuel ou en équipe	1.1 – 2.4 (inclusif)	compréhension et productions orales et écrites contextualisées, structure de texte adéquate, pertinence du contenu, clarté, cohérence, vocabulaire adéquat, prononciation et intonation, respect du code grammatical	Toute au long de la session	30 %
Projets Productions orales liées au champ d'étude: 20% Productions écrites liées au champ d'étude: 20%	Individuel ou en équipe	1.1 – 2.4 (inclusif)	compréhension et productions orales et écrites contextualisées, structure de texte adéquate, pertinence du contenu, clarté, cohérence, vocabulaire adéquat, prononciation et intonation, respect du code grammatical structure de texte adéquate, utilisation appropriée du code grammatical, vocabulaire, orthographe, ponctuation, syntaxe, auto-correction	semaines 3 à 12	40 %
Évaluations finales partie orale (15%) partie écrite (15%)	Individuel	1.1 – 2.4 (inclusif)	compréhension et productions orales et écrites contextualisées, structure de texte adéquate, pertinence du contenu, clarté, cohérence, vocabulaire adéquat, prononciation et intonation, respect du code grammatical	semaines 13 à 15	30 %
TOTAL					100 %

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE



Pour les groupes de Siobhán Olivia Caprani

Des liens vers des activités et des documents vous seront fournis sur LÉA.
Une tablette ou un ordinateur portable.
Au besoin, papier lignée et/ou cahier de notes et crayons/stylos.

RÈGLEMENTS DU DÉPARTEMENT DES LANGUES

Note de passage

La note de passage du cours est de 60 % (PIEA, article 5.1m). Le Département des langues dispose d'un double seuil de réussite, conformément à l'article 5.5.2.2 de la PIEA intitulé « Seuils de réussite multiples » : pour réussir le cours, l'étudiant ou l'étudiante devra obtenir 60 % de moyenne générale, incluant les évaluations finales, ainsi que 60 % de moyenne aux évaluations finales (orales et écrites).

Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1). L'étudiant ou l'étudiante qui s'absente à un examen, à toute forme d'évaluation en classe ou qui ne remet pas un travail dans les délais fixés par le professeur ou la professeure, se voit attribuer la note 0. Toutefois, dans les cas graves et sur présentation d'une pièce justificative valable avant le cours suivant, le professeur ou la professeure pourra permettre une reprise avant le cours suivant (article 5.2.5.1 de la PIEA).

Remise des travaux

Les travaux exigés doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés par l'enseignant ou l'enseignante (article 5.2.5.2 de la PIEA). En cas de retard, l'étudiant ou l'étudiante se voit attribuer la note 0, à moins de présenter à son professeur ou sa professeure, avant le cours suivant, une pièce justificative valable (billet médical ou document légal) attestant du fait que l'étudiant ou l'étudiante a effectivement été dans l'impossibilité de remettre son travail au lieu et au moment fixés par l'enseignant ou l'enseignante. Les devoirs sont dus le jour et à l'heure indiqués par le professeur ou la professeure. Aucun travail remis en retard ne sera accepté.

Présentation matérielle des travaux

Les comités de cours qui choisissent d'appliquer une pénalité liée au non-respect des normes de présentations doivent l'inscrire au plan de cours commun pour les professeurs ou les professeures du même niveau. Lorsque cela s'applique, les étudiants et les étudiantes doivent suivre les règles de présentation demandées par leur professeur ou leur professeure, telles que celles suggérées par la MLA (Modern Language Association). La pénalité maximale est fixée à 10 % de la note retranchée en cas de non-respect des normes de présentation.

Le professeur ou la professeure peut, à sa discrétion, retarder l'acceptation d'un travail jusqu'à ce qu'il soit conforme aux normes de présentation matérielle. Dans ce cas, le retard à remettre le travail entraîne une pénalité de 10% de la note retranchée par jour ouvrable de retard.

Plagiat et autres manquements à l'honnêteté intellectuelle

- a. Le plagiat consiste à copier, traduire, paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, et constitue un manquement à l'honnêteté intellectuelle.
- b. L'utilisation de travaux générés en totalité ou partiellement par une intelligence artificielle, si elle n'est pas autorisée par la professeure ou le professeur, est également considérée comme un manquement à l'honnêteté intellectuelle.
- c. Les actes de fraude, tels que se substituer à un autre étudiant ou une autre étudiante lors d'une évaluation sommative, tromper, tricher ou falsifier des documents ou des résultats, constituent également des manquements à l'honnêteté intellectuelle.

- d. Toute collaboration à de tels actes ou toute tentative de les commettre est également considérée comme un manquement à l'éthique intellectuelle.

Les personnes étudiantes qui commettent ces actes recevront la note de zéro pour l'évaluation et la professeure ou le professeur en fera un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmettra à la Direction des études en concordance avec l'article 5.6.1 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA).

- 1^{er} manquement : la note « 0 » sera attribuée pour l'examen, le travail concerné ou l'activité d'évaluation visée par ce manquement.
- 2^e manquement : la note « 0 » pour le cours concerné (lors d'une récidive seulement) sera inscrite au bulletin.

Révision de note

En cas de demande de révision de note, l'étudiant ou l'étudiante doit rencontrer son professeur ou sa professeure avant d'entamer une demande de révision de note.

MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX COURS

L'étudiant ou l'étudiante sera ponctuel et veillera à créer, par son attitude, une ambiance favorable au déroulement du cours.

Présence aux cours

L'étudiant ou l'étudiante est tenu de respecter l'article 5.3.4 de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ainsi que les règles propres au Département des langues. L'étudiant ou l'étudiante est prié de consulter la PIEA, article 5.2.5.1 pour savoir ce qui constitue une absence justifiée.

Pour les cours de 45 heures, après 6 heures d'absence (non justifiées) l'étudiant ou l'étudiante reçoit un premier avertissement écrit. Après 9 heures d'absence (non justifiées), l'étudiant ou l'étudiante peut se faire exclure du cours.

Il revient à l'étudiant ou l'étudiante qui a été absent de s'informer de la matière vue et des travaux donnés par le professeur ou la professeure.

Niveau des cours

L'étudiant ou l'étudiante dispose d'une semaine après le début des cours pour aviser le professeur ou la professeure que le niveau de cours où il est inscrit est trop bas.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Les étudiantes et les étudiants inscrits au cégep Édouard-Montpetit doivent prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), la Politique institutionnelle de la langue française (PILF), la Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence (PPMÉTEHV), les Conditions d'admission et cheminement scolaire, la Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : <http://www.cegepmontpetit.ca/ena/a-propos-de-l-ecole/reglements-et-politiques>. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

Le Centre d'étude en anglais (CÉA) – C-122

Besoin d'un coup de pouce en anglais? Le CÉA est là pour ça! Et c'est gratuit!

Connectez-vous à l'équipe TEAMS EDU-Centre d'étude en anglais (CÉA-ÉNA) en [cliquant ici](#).

Trois formules vous sont offertes **gratuitement** :

1. Tutorat par les pairs: consiste à vous jumeler pendant une plage horaire qui vous convient tout au long de la session. Inscrivez-vous [ici](#) le plus tôt possible par le biais de la page TEAMS pour profiter pleinement de ce service.

2. Aide ponctuelle : passez-nous voir au cours de la session pour qu'on réponde à vos questions.
3. Autoapprentissage : Des exercices supplémentaires en mode autoapprentissage sont offerts.

Le Centre de services adaptés –

Pour les personnes étudiantes en situation de handicap, ou, ayant des limitations significatives entravant le déploiement de leur potentiel scolaire.

La personne étudiante ayant un diagnostic ou des limitations significatives nuisant à l'atteinte de son projet d'étude peut faire une demande pour obtenir des services de soutien aux apprentissages.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir vos documents (rapport diagnostic, plan d'intervention, attestation médicale, etc.) soit par Mio à "Service, CSA" ou par courriel à servicesadaptes@cegepmontpetit.ca.

Si vous avez déjà un plan d'intervention avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec vos enseignants et vos enseignantes dès le début de la session afin de discuter avec eux, des mesures adaptées déterminées par le CSA.

MA RÉUSSITE AU CÉGEP

Pour avoir un aperçu de l'ensemble des ressources et services disponibles, vous êtes invités à consulter le site web <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/>

La Boussole interculturelle

Pour les étudiant(e)s ayant un besoin de support pour surmonter les défis que représente l'adaptation sociale et scolaire au cégep et au-delà.

En collaboration avec les autres services du cégep, la Boussole interculturelle offre aux étudiant(e)s autochtones, racisés et/ou issus de l'immigration ou internationaux la possibilité de recourir à diverses ressources pour faciliter leur adaptation sociale et scolaire. Nos services incluent ainsi un accueil, un accompagnement personnalisé et une orientation vers les ressources adéquates à l'interne comme à l'externe. Nous accompagnons également les étudiant(e)s dans la recherche d'accommodements linguistiques, culturels et/ou religieux dans le cadre de leurs cours. La Boussole interculturelle est aussi un espace inclusif valorisant la réflexion et l'échange sur différents sujets liés à la diversité ethnoculturelle, et ce, par des ateliers, les jumelages interculturels, des cafés-discussions, des expositions et d'autres activités de rencontre et de réseautage.

Équipe de la Boussole :

- Hanaa Haijoubi, Conseillère pédagogique (She/Her/Elle) : hanaa.haijoubi@cegepmontpetit.ca
- Jean-Luc Djigo, Conseiller à la vie étudiante (He/Him/Il) : jean-luc.djigo@cegepmontpetit.ca

Pour rejoindre la Boussole interculturelle :

- Par courriel : interculturel@cegepmontpetit.ca
- Téléphone : 450 679-2631, poste 2224
- En personne : B24 (Longueuil) ou C-80 (L'ÉNA)